

19 - Association Espace - Besançon - Planoise - Convention d'objectifs et de moyens 2012-2013

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : La convention d'objectifs et de moyens 2009-2011 conclue avec l'Association Espace - Besançon - Planoise, concernant le projet du Théâtre de l'Espace - Scène Nationale, expire au 31 décembre 2011.

En 2010, la direction générale de la création artistique, la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Franche-Comté et la Ville ont mené une réflexion sur la réorganisation du spectacle vivant à Besançon et, en particulier, sur les missions et les rôles respectifs de ses principaux acteurs. Dans ce cadre, les rapprochements de projets, voire, à terme, le rapprochement structurel entre la scène nationale et le Théâtre Musical de Besançon, ont été actés dans leur principe.

Afin de prendre en compte ce projet de rapprochement dans les relations contractuelles unissant la Ville et l'Association Espace-Besançon-Planoise, il est proposé d'établir pour la période 2012-2013, une convention dont l'objet est de définir les objectifs de l'Association et de la Ville en matière de diffusion, de création et de sensibilisation des publics dans le domaine du spectacle vivant, ainsi que les moyens que la collectivité entend apporter à l'Association Espace - Besançon - Planoise.

I - Engagements de l'Association

L'Association s'engage à mettre en oeuvre le projet artistique et culturel proposé par l'Association Espace - Besançon - Planoise pour le Théâtre de l'Espace/Scène Nationale.

Plus généralement, elle s'engage à :

- affirmer le Théâtre de l'Espace/Scène Nationale comme un lieu de production artistique de référence nationale dans le domaine de la culture contemporaine,
- organiser la diffusion et la confrontation des formes artistiques en privilégiant, entre autres, les domaines du théâtre de forme, de la danse et du cinéma,
- concevoir et mettre en oeuvre les saisons 2011-2012, 2012-2013 du Théâtre de l'Espace/Scène Nationale,
- participer localement à un développement culturel favorisant de nouveaux comportements à l'égard de la création artistique et une meilleure insertion sociale de celle-ci,
- porter un regard attentif aux formes artistiques en devenir et faciliter l'émergence de nouveaux créateurs,
- collaborer, sous réserve de partage de choix artistique, au dispositif Emergences mis en place par la Ville pour soutenir la jeune création en partenariat avec le Nouveau Théâtre/Centre Dramatique National, le Théâtre Musical de Besançon et La Rodia - Scène de Musiques Actuelles,
- collaborer au rapprochement structurel avec la RAP Ledoux/Théâtre Musical de Besançon dans le but de créer une structure de production et de diffusion unique capable de soutenir efficacement la création artistique à Besançon et dans sa région, d'accroître l'efficacité de l'action culturelle, d'élargir les publics.

Les missions de l'Association Espace - Besançon - Planoise s'accompliront dans le respect de la liberté de création, de la responsabilité ainsi que de l'indépendance artistique et pédagogique de l'Association.

II - Engagements de la Ville

Pour permettre à l'Association d'accomplir ses missions, la Ville s'engage à lui apporter un soutien financier et technique.

Moyens financiers

La Ville alloue à l'association une subvention annuelle pour son fonctionnement.

Le montant de la subvention de fonctionnement de base pour 2012, année de référence, a été fixé à 793 961 €. Par ailleurs, une subvention complémentaire pourra être allouée en fonction des possibilités budgétaires de la Ville.

En outre, la Ville allouera chaque année à l'Association une subvention d'équipement d'un montant de 20 000 € pour le renouvellement de ses équipements scéniques, sur présentation d'un plan d'investissement et d'un état des dépenses effectuées.

L'Association se charge de rechercher d'autres financements auprès de l'Etat, des autres collectivités locales ou d'autres partenaires.

La Ville ne garantit en aucune manière l'équilibre financier des activités de l'Association.

Locaux

La Ville met à la disposition de l'Association les locaux suivants, selon les modalités précisées dans une convention de mise à disposition de locaux spécifique :

- le bâtiment Espace Culturel, place de l'Europe, son équipement scénique et son mobilier ;
- 2 alvéoles dans le hangar de décors de Chemaudin.

Ces locaux sont mis gratuitement à la disposition de l'Association. En revanche, le coût des fluides (électricité et chauffage) est à sa charge.

En outre, la Ville met à la disposition de l'Association, à titre gratuit, le Kursaal (petite salle) selon un calendrier établi en concertation entre l'Association et les gestionnaires du Kursaal. La Ville restera sur un principe identique à celui qui prévalait pour l'activité Cinéma Kursaal jusqu'en décembre 2005, soit l'équivalent de 10 jours par mois sur 10 mois d'activités par année civile ainsi que les mardis des mois de juillet et août (pour l'opération «un été au cinéma»). Cette disposition s'entend personnel et matériel spécialisé compris (projecteur et projectionniste).

Enfin, la Ville autorise l'Association à utiliser la salle de spectacle du Théâtre Musical de Besançon, en fonction du calendrier d'occupation de celle-ci, établi par le directeur de l'établissement, après accord de l'Adjoint Délégué à la culture et au patrimoine.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à en décider et à autoriser M. le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens 2012-2013 ainsi que la convention spécifique de mise à disposition de locaux dans les conditions énoncées ci-dessus. Les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2012.

«Mme Elisabeth PEQUIGNOT : Lors de notre débat sur le projet culturel de la Ville, M. DAHOUI avait montré beaucoup de volontarisme pour tenter de créer une mutualisation nécessaire concernant l'ensemble de ces structures, que ce soit le CDN, le Théâtre de l'Espace ou le Théâtre Ledoux. Simplement je note que la volonté reste intacte puisqu'en commission la volonté est toujours là. Par contre, ce qui est vraiment dommage c'est qu'en ces périodes où on a véritablement besoin de faire plus d'économies, on ne profite pas du départ à la retraite de M. BOUCON et du départ de M. MORICE pour

véritablement mettre en place cette mutualisation nécessaire entre le CDN et le Théâtre de l'Espace en particulier. Aujourd'hui on s'engage une nouvelle fois à hauteur de 1,6 M€ sur deux ans concernant le Théâtre de l'Espace, de 3 M€ pour le Théâtre Ledoux et de 900 000 € pour le CDN. Honnêtement je pense qu'il est temps de passer aux actes, de sortir un peu des discours. J'entends la volonté mais là, franchement, au-delà des mots, qu'on passe aux actes. Par ailleurs je voulais aussi souligner que nous avons noté avec beaucoup d'intérêt et de satisfaction le travail fait en direction du Théâtre Bacchus qui est vraiment à souligner et à saluer. Par contre il aurait aussi été intéressant, dans le cadre de cette présentation, de pourquoi pas formaliser un partenariat plus fort aussi avec le Théâtre Bacchus.

M. Jean-Marie GIRERD : J'ai une remarque générale à faire sur l'ensemble des conventions d'objectifs et de moyens. Nous avons des conventions d'objectifs et de moyens sur 2012-2013 et nous avons aussi des conventions d'objectifs et de moyens 2009-2011 qui sont sur la période écoulée. En fait nous n'avons absolument pas d'évaluation de ces conventions qui apparaissent de façon synthétique au niveau de chacun de ces rapports. Donc je crois qu'il est important, pour pouvoir se projeter dans l'avenir, de bien évaluer ce qui a été fait avant, pour les évaluer sur l'angle à la fois social, économique et environnemental.

M. Pascal BONNET : On est encore sur l'Espace. Je voulais intervenir aussi sur le Théâtre Musical, donc je vais faire une intervention globale. C'est vrai qu'on a plaidé en faveur de la mutualisation et l'évolution actuelle entre l'Espace et le Théâtre Musical me semble intéressante, j'ai toujours pu suivre ça en particulier au conseil d'administration de la régie du Théâtre. J'en profite pour saluer le travail qui a été fait par Loïc BOISSIER. Après il y a des choix politiques qui dépassent un peu la Ville quant au choix des directeurs. Je voudrais simplement dire que dans la mesure où il y aura un comité de pilotage qui va réfléchir au rapprochement entre les deux structures, on a lors du conseil d'administration du Théâtre désigné des représentants où l'opposition n'était pas représentée puisque le choix a été fait, à juste titre, qu'il y ait des représentants de l'exécutif municipal et des personnalités qualifiées. S'il y a d'autres désignations au niveau de la ville, je souhaiterais quand même qu'il y ait un représentant de l'opposition dans ce comité de pilotage.

M. Jean-Pierre GOVIGNAUX : Nous l'avons tous bien compris, M. GIRERD, quel que soit le sujet, est un chaud partisan des évaluations. Alors je voudrais le rassurer, il y a une évaluation incontestable tous les 6 ans, c'est celle du suffrage universel.

M. Yves-Michel DAHOUI : Monsieur le Maire, je ne sais pas trop quoi répondre en réalité parce que l'intervention de Mme PEQUIGNOT est tellement en-deçà de la complexité de ce dossier que je suis un peu esbaudi.

M. LE MAIRE : Tu fais comme moi, tu ne lui réponds pas.

M. Yves-Michel DAHOUI : Je pense qu'il vaut mieux que je ne vous réponde pas Madame. Je pense peut-être que ça vous amènera vous-même à une forme d'introspection sur toutes les inepties que vous pouvez nous raconter au sein de ce Conseil Municipal, je vous le dis très directement et très clairement. Suivez ce dossier et vous verrez ce qu'il adviendra dans les mois qui viennent. Mais instruisez-vous Madame avant de prendre la parole.

M. LE MAIRE : Je n'ai pas le sentiment que M. DAHOUI vous ait insultée. Je vous redonne la parole mais vous ne l'aviez pas demandée.

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : Monsieur DAHOUI, il me semble que j'ai essayé au maximum de ne pas donner le sentiment de faire des attaques personnelles et je suis vraiment déçue que vous soyez sur le registre personnel. J'attends quand même des réponses, Monsieur DAHOUI. Vous vous étiez engagé à faire de la mutualisation, je suis désolée, jusqu'à preuve du contraire les budgets s'additionnent, rien n'a changé. Alors si vous m'expliquez que la mutualisation est en marche, expliquez-nous où elle est, en quoi vous avez avancé sur le dossier, voilà, c'est simple.

M. LE MAIRE : Je pense qu'il faudrait surtout que vous regardiez les dossiers. Vous auriez vu que le théâtre musical et le théâtre de l'Espace sont mutualisés et qu'il n'y a qu'un seul directeur pour ces deux structures.

Quels sont ceux qui sont contre ce rapport, qu'ils lèvent la main ? Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Il est donc adopté à l'unanimité».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. DAHOUÏ, M. MONNEUR, Mme JOLY, M. GENDRAUD et M. OMOURI n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 16 décembre 2011.